



CONSULTATION DU PUBLIC : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant exercice gratuit du droit de pêche du propriétaire riverain au profit de la fédération de la Marne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques sur les cours d'eau « la Suippe » et « l'Ain »

04 août 2021

Le projet d'arrêté préfectoral portant partage gratuit du droit de pêche du propriétaire riverain au profit de la fédération de la Marne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques sur les cours d'eau « la Suippe » et « l'Ain », au titre de l'article L 435-5 du Code de l'environnement, a fait l'objet d'une consultation du public du 13 juillet au 03 août 2021 via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

À l'issue de cette phase de consultation, aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté.

L'arrêté est donc proposé à la signature de M. le Préfet, sans modification par rapport à la version mise en consultation.